



PRIX DU JURY SOLIDARIS

Règlement

« La sécu, une formidable aventure... »



Le Jury Solidaris organise son Prix annuel dans le but de soutenir financièrement des projets d'associations ou collectifs actifs reconnus en province de Liège.

Pour la 13ème année, Solidaris poursuit son engagement et son soutien financier principalement à des petits projets, porteurs de valeurs sociales.

1. Le Prix Solidaris

Le Prix est organisé par la Fondation privée Réseau Solidaris.

Pour cette édition, un maximum de cinq prix sera décerné sur base des candidatures répondant le mieux aux différents critères.

Le montant des prix attribués sera fonction des besoins exprimés pour la réalisation du projet stipulé dans le dossier de candidature et ne sera pas supérieur à la somme de deux mille cinq cents euros.

Quatre Prix seront décernés par le Jury, un Prix sera décerné par le personnel de Solidaris.

L'appel à projets sera lancé le 4 décembre 2017 et la remise des Prix se fera en juin 2018, en présence des lauréats.

Les projets devront être réalisés pour le 30 novembre 2018.

2. Le thème 2018 : « la sécu, une formidable aventure... »

Des valeurs humaines...

Tout le monde cotise pour protéger tout le monde, pour mieux vivre ensemble une solidarité citoyenne

Sécurité pour certains ou insécurité sociale pour d'autres, dans quelle société voulons-nous vivre ?

Quel est votre regard sur la sécurité sociale ?

Comment l'intégrez-vous dans le travail avec votre public cible ?

Comment l'illustrez-vous collectivement dans vos actions, dans vos projets, dans vos missions ?

Proposez-nous vos créations, vos réalisations, vos actions : jeux, films, outils, installations, supports, initiatives...

3. Critères de participation

- Vous êtes un collectif, une organisation, une institution, une initiative citoyenne... reconnu-e en Province de Liège (siège social et/ou projet)
- Vous créez, mettez en oeuvre ou développez un projet destiné à un public cible spécifique
- Vous êtes acteur dans le secteur social, sportif, culturel, de la santé, de l'éducation, de la jeunesse ou misant sur une économie citoyenne
- Vous vous engagez à participer à la remise des Prix si vous êtes lauréat.



4. Critères de recevabilité

- Le dossier de candidature complet est transmis dans les délais : 18 février 2018 inclus
- Les consignes sont respectées : le formulaire type obligatoire est correctement rédigé, les annexes sont jointes, les rubriques et nombre de caractères sont corrects
- Une illustration du projet est jointe (photo, plan,...). Attention à la taille du fichier.
- Le dossier est conforme : statut du promoteur, siège social en Province de Liège, champ d'application du projet,...
- Le projet proposé est en adéquation avec le thème « **La sécu, une formidable aventure...** »
- Le projet sera réalisé pour le 30 novembre 2018.

5. Critères d'évaluation

- Le projet porte sur **une action, une activité, une réalisation** qui existe, se crée ou se développe dans le cadre du projet global de l'association ou du collectif
- Le projet est réaliste : ses objectifs sont formulés de manière claire, mis en relation avec l'analyse de la problématique et du public
- Le plan d'action est décrit et mis en relation avec l'analyse de la stratégie et des ressources, il est aussi cohérent avec les objectifs et le(s) public(s) visé(s)
- Le budget est présent et cohérent avec les besoins définis dans le plan d'action
- L'équipe fait état d'une formation et/ou d'une expérience jugée utile au projet
- L'équipe témoigne d'un ancrage dans le milieu d'intervention
- L'équipe a une capacité technique suffisante (compétences, logistique) pour mener à bien le projet.

6. En pratique

Le collectif candidat introduira son dossier (formulaire et annexes) **pour le 18 février 2018 au plus tard.**

Ce formulaire peut être obtenu :

- en le téléchargeant sur www.solidaris-liege.be/reseau/solidaris-reseau
- en envoyant un courriel à reseau.liege@solidaris.be
- en téléphonant au 04 341 75 93.

Le dossier sera envoyé par courriel à reseau.liege@solidaris.be.

Un support numérique illustrant le projet sera joint :

- en format word ou Jpg
- en format MP3/MP4 (musique, vidéo)

Un accusé de réception sera transmis aux candidats. Il n'y aura pas d'autre échange d'information avant la délibération du Jury.



7. Calendrier 2018

- Ouverture de l'appel à projets : 4 décembre 2017
- Clôture du dépôt des candidatures : 18 février 2018 inclus
- Communication aux candidats : 2ème quinzaine d'avril 2018
- Remise des Prix : juin 2018
- Réalisation des projets primés : 30 novembre 2018 au plus tard.

La Fondation privée Réseau Solidaris publiera et diffusera des informations sur les projets primés et leur réalisation. A cette fin, par leur participation au Prix Solidaris, les candidats acceptent l'utilisation de leur image, celle du descriptif de leur projet ainsi que de leur support dans la communication sur le Prix et les résultats de celui-ci.

Les dossiers de candidature seront traités de manière confidentielle par l'organisateur du Prix.

Les candidats qui éprouveraient des difficultés à constituer leur dossier peuvent demander un soutien méthodologique à la Fondation privée Réseau Solidaris.